



## Motif de contrat non modifié

Par **bafouille56**, le **11/12/2009** à **22:21**

Bonjour,

depuis le 14 avril 2009 je suis embauchée en qualité de secrétaire dans une entreprise de SAV. D'après moi mon contrat n'est plus valable depuis septembre car le motif initial a changé. Le motif du dit contrat étant je cite :

Embauchée pour le motif suivant : "remplacement pour partie des taches de Mle X pendant son absence pour congés maternité.

Puis dans l'article 3, durée du contrat : a compté du 14 avril 2008 et se poursuivra jusqu'au retour de Mle X qui constituera le terme de son contrat".

Or, depuis septembre, cette personne a posé un congé parental de trois fois deux mois. La direction me soutient que le motif est inchangé.

Mon contrat n'aurait-il pas du être révisé au moment du changement du congés maternité pour le congé parental?

De plus au retour de celle-ci, normalement fin janvier 2010, la direction compte me garder pour la former sur un nouveau logiciel.

Ce qui sera pour eux un second cdd, mais un troisième pour moi.

Merci de bien vouloir me répondre sur la véracité des dires de la direction et m'informer des suites et actions que je suis censée mener. Merci d'avance pour vos réponses, cordialement.